

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 (8 présents et 5 pouvoirs)

Date de la convocation du conseil municipal : 25 mars 2025

Date d'affichage : 25 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars, à 18h30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON ; Jacques ILLIEN ; Mélanie LAMOTTE ; Patrick REBEYROL ; Claude LAZARO ; Franck ÉTANCELIN ; Nadia LEFAY ; Emmanuel CENDRIER ;

Pouvoirs excusés : Louis de ROYS donne pouvoir à François DEYSSON ; Jean-Paul LENFANT donne pouvoir à Claude LAZARO ; Antonio TAPADAS donne pouvoir à Patrick REBEYROL ; Carlos VALERO donne pouvoir à Emmanuel CENDRIER ; Fabien HERREMAN donne pouvoir à Jacques ILLIEN

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.1/2025-008

OBJET : AFR – Admission en non-valeur de créances anciennes sur le budget 2025

Jacques ILLIEN explique que

• à la demande de la Trésorerie de FONTAINEBLEAU, il convient de régulariser 5 créances, très anciennes. Ces non-paiements sont aujourd'hui des créances irrécouvrables, nécessitant la constitution d'une provision pour dépréciation.

Le montant est basé sur les créances âgées de plus de 2 ans et est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Année	N° de pièce	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Reste à recouvrer	Observations
1986	T-2	Débiteur inconnu	Titre transféré	19,11	19,11	Admission en non valeur en cours
1987	T-1	Débiteur inconnu	Titre transféré	13,62	13,62	Admission en non valeur en cours
1988	T-3	Débiteur inconnu	Titre transféré	11,33	11,33	Admission en non valeur en cours
1990	T-1	Débiteur inconnu	Titre transféré	78,85	78,85	Admission en non valeur en cours
1991	T-1	Débiteur inconnu	Titre transféré	20,37	20,37	Admission en non valeur en cours
Total				143,28	143,28	

Jacques ILLIEN précise que

• La Trésorerie nous recommande de prévoir une provision de **143,28 €** au compte 6541 pour le budget primitif de l'AFR, en 2025, pour constater la provision pour dépréciation des créances irrécouvrables ;

• Le compte de gestion présente un solde excédentaire de **761,14 €** qui permet d'absorber ces créances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'inscription au compte 6541 du budget de l'année 2025 de l'AFR, un montant de 143,28 € destiné à solder les créances irrécouvrables telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 31 mars 2025,
Acte rendu exécutoire après publication, le 1^{er} avril 2025.
Le maire, François DEYSSON

